

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2020 (18H30)
(Convocation du 30/10/2020)

Présidente : Madame BERTRAND Catherine, Maire

Présents : Messieurs BURTEAU Gilles - MALDEREZ Alain - Madame VIARD Marie-Laure - Messieurs MOREAU Didier - COLLIN Thomas - FERLAY Thierry - Mesdames BARBIER Chantal - GEOFFROY Amandine - MENDEZ Manu - Messieurs DENIBOIRE Julien - BROSELIN Eric - Madame DESBAS Cathy

Excusés : Monsieur DUVERGER Mathieu - Madame BAILLY Monique

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2020.

- RENOUELEMENT DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES : PRESENTATION PAR LE MAITRE D'ŒUVRE SINBIO - EVENTUELLEMENT CHOIX DE LA SOLUTION RETENUE ET DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Cabinet d'Etudes SINBIO, maître d'œuvre de l'opération, présente le rendu de la première phase d'étude réalisée (Etudes Préliminaires (ETP)), détaillant la situation actuelle et les 2 scénarios proposés, en fonction de la typologie particulière du terrain, pour une capacité de 1 081 équivalent habitant (projection à 30 ans) :

- le premier avec filtre planté de roseaux classique : les études de dilution de ce système de traitement montrent un léger déclassement de la rivière (Guye) en ce qui concerne le phosphore ; Cette solution fait l'objet de remarques négatives du service de la police de l'eau de la DDT et serait rejetée ; Les travaux sont estimés à 794 219 € HT soit 953 000 € TTC ;

- le second « mixte » avec un filtre planté de roseaux + une lagune intermédiaire (un des bassins actuel réutilisé) + un 2^{ème} filtre planté de roseaux : cette solution permet un abattement correct du phosphore au moment de l'étiage et n'implique par conséquent plus de déclassement de la Guye.

La production de boue et les frais d'exploitation sont sensiblement identiques dans les 2 cas.

Le Conseil Municipal retient le principe de ce second scénario ; Les travaux sont estimés à 938 588 € TTC soit 1 126 300 € TTC auxquels il faudra rajouter les frais d'alimentation électrique et en eau pour le poste de refoulement à créer ; une inspection télévisuelle de certaines portions de réseaux (à définir) est nécessaire en raison des volumes importants d'eau à traiter (dont les eaux claires parasites) et fera l'objet d'une consultation d'entreprises prochainement.

Dans le cadre de sa mission, le Cabinet SINBIO prépare l'avant-projet (AVP) et le dossier de déclaration au titre de la « loi sur l'eau » pour obtenir l'autorisation du service de la police de l'eau sur les travaux envisagés.

Cette opération serait financée par :

- l'Agence de l'Eau : dans le cadre du contrat tripartite (Communauté de Communes, Commune et Agence de l'Eau) « ZRR du Clunisois », en cours de finalisation ; l'opération est pré-inscrite pour un montant de 1 032 000 € HT de travaux (basé sur le programme de l'opération réalisé par l'Agence Technique Départementale en 2019) - le taux d'aide annoncé est de 70 % ;

- le Conseil Départemental de Saône-et-Loire : dans le cadre de l'Appel à Projet 2021, dont le règlement d'intervention sera adopté le 19/11/2020.

Les dossiers de demandes de subventions correspondants seront préparés par la mairie ; celui du Conseil Départemental doit être déposé avant le 31 décembre 2020.

- RENOUELEMENT BAUX COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal décide :

- de relouer la parcelle communale cadastrée section F N° 442 au lieu-dit « La Fouletière » (ex locataire GIVRY Patrick), pour une superficie de 1 hectare 43 ares (la parcelle totale étant de 3 hectares 81 ares 95 centiares sur laquelle il y a les terrains de foot et de tennis) à compter du 11 novembre 2020, à M. MASSA Georges (Cortevaix) dans les mêmes conditions que précédemment : bail de 3 ans, renouvelable par période triennale, droit de reprise de la commune, sur la surface louée, de la superficie nécessaire à la réalisation d'un projet communal, moyennant un préavis de 3 mois ; et confirme le loyer annuel de 175 € l'hectare (soit 250.25 € pour les 1.43 ha) ;

- de renouveler le bail de la parcelle communale cadastrée section F N° 599 au lieu-dit « Terre Torse » d'une superficie de 12 a 79 ca au GAEC de la GUYE, à l'échéance du 11/11/2020, sur la base du fermage annuel actuel (4.46 €) ;

- de résilier, au 1^{er} juillet 2021, le bail en cours de la parcelle communale cadastrée section A N° 160 (partie 405 m2) au lieu-dit « Les Buis » consenti à M. PEREIRA DE SOUSA Fernand, en application de la clause particulière prévue dans le bail sur la possibilité de reprise par la commune, pour un projet d'intérêt communal ou général moyennant un préavis de 6 mois, qui commencera à courir au 01/01/2021.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ces baux.

- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE 2021 :

Comme les années précédentes, il est proposé de se joindre au groupement de 14 communes pour une consultation relative à des travaux de voirie pour l'année 2021. Le programme sera défini prochainement après réunion de la Commission communale « voirie ».

La commune de BONNAY est à nouveau désignée coordonnateur du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Le Conseil Municipal accepte la convention de mutualisation et autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

La sécurisation de la Grande Rue est abordée suite aux plaintes de riverains sur la vitesse excessive des véhicules. S'agissant d'une route départementale, la DRI sera consultée pour l'aménagement possible.

L'intervention pour la réfection de la maçonnerie et des joints des tampons d'assainissement bruyants, n'est pas concluante.

- RAPPORTS ANNUELS ANNEE 2019 :

- **Eau potable** : L'Adjoint Gilles BURTEAU présente le rapport préparé par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Guye et adopté en Conseil Syndical du 12/10/20.

Gilles BURTEAU informe le Conseil Municipal des travaux sur le réseau d'eau potable prévus par ce syndicat d'ici la fin de l'année : renouvellement des canalisations Rue de Gayand, Rue Froide, Rue Borgne ; et en 2021, Rue Odette Dauxois).

- **Communauté de Communes du Clunisois** : Madame le Maire présente le rapport d'activité de l'année 2019, adopté en Conseil communautaire du 19/10/2020.

Ces deux rapports sont à la disposition des usagers en mairie et sur le site internet de ces 2 collectivités.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

- **Végétalisation du cimetière** : Les travaux de la 1^{ère} tranche ont débuté par la plantation des arbres et arbustes par les employés communaux. L'entreprise COMBIER est intervenue les 03 et 04 novembre pour la plantation du sedum par hydromulching. Le cimetière sera fermé pendant une semaine, le temps de l'enracinement et du nettoyage des tombes par les employés communaux. Le panneau d'information sur l'aménagement prévu a été installé à la porte du cimetière avant la Toussaint.

- **Recours au Tribunal Administratif** contre la décision de refus du permis de construire de M. MAYEUX Rue de l'Hôpital : Suite à échange et rencontre, l'avocat (Cabinet LITTNER BIBARD à CHALON/SAONE), proposé par l'assurance de la commune GROUPAMA, a transmis au Tribunal Administratif son mémoire définitif.

- **Recensement de la population** : Les dates de l'enquête sont fixées du 20 janvier au 21 février 2021. Le découpage de la commune en districts est en cours avec l'INSEE.

L'agent coordonnateur et les 2 agents recenseurs à recruter suivront une formation dispensée par l'INSEE.

- RENOUELEMENT CONTRAT ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES :

Le contrat groupe (du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale) avec la CNP, auquel la commune adhère, arrive à échéance au 31 décembre 2021. Ce contrat sera remis en concurrence prochainement. Il garantit les risques financiers liés à l'absentéisme pour raisons de santé du personnel (incapacités temporaires, accidents imputables ou non au service) ainsi que l'invalidité et le décès. (Remboursement à la commune d'indemnités journalières et de frais médicaux). A défaut d'un tel contrat, la collectivité assume ces risques sur ses fonds propres.

Le Conseil Municipal décide d'habiliter, dans un premier temps, le CDG71 à lancer une nouvelle consultation pour le compte de la commune afin de mutualiser des risques. Dans un second temps, une 2^{ème} délibération sera nécessaire pour souscrire le contrat groupe «mieux-disant» que le CDG proposera à l'issue de la consultation.

- DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES :

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder aux virements de crédits budgétaires nécessaires :

- pour l'acquisition de licences, le renouvellement de matériel informatique et en prévision de la mise en place, à prélever sur les dépenses imprévues en investissement ; ces équipements seront installés par le service informatique de la Communauté de Communes.

La mise en place d'une sauvegarde externalisée est prévue, dans le cadre de la 1^{ère} étape de la mutualisation future avec la Communauté de Communes du Clunisois ;

- pour la régularisation d'une recette de dotation de compensation de l'Etat sur un exercice antérieur, à la demande de la Trésorerie, à prélever sur les dépenses imprévues en fonctionnement.

- ILLUMINATIONS :

L'entreprise CONECT, réalisant habituellement la pose et la dépose des illuminations de fin d'année, a réévalué fortement ses tarifs de prestations. Le devis présenté s'élève à 2 592 € TTC pour une nacelle et 2 techniciens sur une durée d'intervention estimée à 24 heures. Le forfait des années précédentes était de 600 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention :

- pour la mise à disposition de matériel spécifique (nacelle) et de personnel de la mairie de Cluny pour la pose et la dépose des illuminations de fin d'année ;

- pour la formation professionnelle PEMP d'un agent technique communal de Salornay, pour pouvoir intervenir en accompagnement, par l'organisme CFCR 2 à LOUHANS, pour un coût de 876 € TTC.

Les décors de Noël seront installés début décembre et regroupés sous forme de scènes par thème.

Eclairage public : la proposition de modifier les horaires de coupure de l'éclairage public pendant la période du couvre-feu ou confinement ne peut pas être retenue car cette modification nécessiterait l'intervention (payante) du SYDESL pour les réglages de la reprogrammation sur la dizaine d'horloges astronomiques, non justifiés du fait de la période limitée ; par ailleurs, la majorité des points d'éclairage est équipée en ampoules led et la consommation est donc déjà réduite.

- QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire :

♦ informe le Conseil Municipal :

- des décisions prises sur délégation du Conseil Municipal :

. pour une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €, contractée auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté (au taux de €str + marge de 0.70 %) pour une durée de un an, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie.

(Décision N° 2020-3 du 28/09/2020 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20200928-DEC2020-3-AU du 28/09/2020)

. de non préemption suite aux Déclarations d'Intention d'Aliéner :

. N° 14/2020, reçue le 18/09/2020, pour la maison et les terrains, 16, rue Froide et 3, rue de Gayand, cadastrés section F N° 207, 849, 978 et 979 appartenant à Mme DESBRIERES Josette à FLEURVILLE (71) ;

- . N° 15/2020, reçue le 01/10/2020, pour la maison, 1, rue Froide, cadastrée section F N° 112 appartenant à Mme MOINGEON Marie à NICE (06) ;
- . N° 16/2020, reçue le 05/10/2020, pour la maison, 19, route de Montceau et le terrain, 1, rue de Gayand, cadastrés section F N° 209 et 210 appartenant à MM SAUNIER Sylvain à GRIEGES (01) et Jérôme à SENOZAN (71) ;
- . N° 17/2020, reçue le 06/10/2020, pour les bâtiments et terrains, 3, rue de Brioux, cadastrés section F N° 890, 892 et 391 appartenant à M. GRIOT Victor à SALORNAY-sur-GUYE ;
- . N° 18/2020, reçue le 29/10/2020, pour la maison, 11, rue de Confle, cadastrés section F N° 64 appartenant à M. PLASSARD Michel à SALORNAY-sur-GUYE ;

- de la commémoration du 11 novembre : dépôt de gerbe au monument aux morts, dans la limite de 6 personnes. La cérémonie n'est pas ouverte au public ;
 - de l'annulation du repas annuel des personnes âgées, en raison de la crise sanitaire : Le CCAS proposera une solution éventuelle de remplacement lors de sa réunion du 10/11/20 ;
 - de la collecte de produits alimentaires et de première nécessité, au profit des Restos du Cœur, dans les 2 supérettes, Vival et Proximarché ;
 - de la prolongation de la période d'inscription pour les affouages jusqu'au 1^{er} décembre 2020, compte-tenu du nombre très réduit d'inscrits. L'affouage sera possible pendant le confinement ;
 - du projet de poulailler partagé proposé par M. PAIRE Yann, en partenariat avec l'école dans le cadre du projet éducatif des élèves de Grande section – CP ; l'installation pourrait être mise en place sur le terrain derrière le bâtiment de l'école ;
- Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur le projet qui permettrait d'utiliser les déchets alimentaires du restaurant scolaire ; la commune pourrait financer les matériaux pour la fabrication ; la gestion par le biais d'un collectif ou d'une association serait préférable ; une réunion sera organisée à l'initiative de M. PAIRE en début de l'année 2021 ;

- ♦ fait le compte-rendu de la réunion du Conseil d'école du 02/11/20, tenue en visioconférence ; la rentrée de novembre s'est faite dans le respect du protocole sanitaire pour éviter les brassages ; des masques, dont le port est désormais obligatoire à partir de 6 ans, ont été commandés par la commune et seront distribués aux élèves de l'école primaire ;
- ♦ fait le point sur la situation administrative actuelle de l'agent technique Romuald FEBURIE.

La question du transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Clunisois au 1^{er} janvier 2021 devra être débattu à la prochaine séance du Conseil Municipal : quelques informations générales ont été communiquées aux Conseillers Municipaux avant cette réunion.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 17 décembre 2020 à 18H30.